

Rétroacte – plan d'action amendé en intégrant les observations des experts

Tout au long de l'année académique 2024-2025, la Faculté a suivi un processus d'autoévaluation qui visait à interroger la qualité de ses enseignements. Il comprenait deux temps forts : d'une part, la présentation d'un rapport dressé par le *pro* Vice-doyen à l'Enseignement, résultat des travaux réalisés par une commission facultaire *ad hoc* ; d'autre part, l'analyse de ce rapport par un groupe d'experts externes à la Faculté, qui a rendu son propre rapport d'observations.

Le plan d'action que vous trouverez ci-dessous est le troisième et dernier moment de l'autoévaluation. Il s'appuie sur le rapport facultaire en intégrant les remarques du groupe d'experts, mais aussi les intentions de la nouvelle équipe décanale, qui entrera en fonction dès l'année académique 2025-2026.

En effet, l'aboutissement du processus d'autoévaluation intervient durant une période idéale. Les rapports facultaire et externe constituent des ressources précieuses pour clarifier et préciser les objectifs que nous nous fixons pour les années académiques à venir.

PLAN D'ACTION 2025-2031

L'équipe décanale entend poursuivre six objectifs majeurs durant son mandat. Ces objectifs ont trait, pour une part, à l'intégration de « nouveautés » dans le paysage universitaire et dans la mise en place des enseignements à savoir l'intégration de l'IA et du décret « fourre-tout » (MB 14.09.2025). D'autre part, au renforcement de l'« existant », c'est-à-dire d'éléments déjà présents au niveau du fonctionnement de la vie facultaire mais pouvant faire l'objet de nouvelles impulsions. Ces éléments renvoient à la communication de la Faculté, la gestion des alumni, le fonctionnement des organes de concertation des étudiants et enfin les ressources administratives mobilisées en matière d'organisation de l'enseignement.

OBJECTIF #1 – La gestion de l'intelligence artificielle dans l'enseignement

L'intelligence artificielle est à la fois source d'opportunités et de menaces. Par exemple, dans le cadre de la rédaction de travaux écrits, l'IA permet à un étudiant de compléter ou vérifier sa recherche documentaire, mais elle risque également de favoriser des mauvais usages. Par ailleurs, l'IA est indiscutablement une évolution technique mais il est encore difficile de savoir à quel point celle-ci s'accompagnera d'une évolution

sociale¹. Sur le plan professionnel, il apparaît toutefois qu'un très grand nombre de métiers seront impactés par les capacités de l'IA². *Comment intégrer l'utilisation de l'IA ? Avec quelles balises ? Comment revoir les formats des évaluations traditionnelles notamment les TFE, rapports et autres travaux écrits ?*

>> Cahier d'actions OBJECTIF #1

PROJET A : intégration de l'IA dans l'enseignement

1. Acter la composition et fixer la première réunion du nouveau groupe de travail dédié à l'intelligence artificielle. Le groupe se composerait du doyen, de la vice-doyenne à l'enseignement, des quatre professeurs en méthodologie de la faculté, de deux chercheurs disposant d'expertise dans l'IA, du coordinateur pédagogique et du techno-pédagogue facultaire. Au-delà ce groupe invitera également un membre de l'ULiège Library et du bâtiment central dans une volonté de se placer en interaction constante avec le rectorat et les autres facultés. Il faudra, en outre, intégrer, à certains stades de discussion, des représentants étudiants.
2. Consulter les ressources en ligne disponibles sur le site des différentes facultés de droit du pays (notamment les travaux menés par l'UCLouvain concernant leur propre IA) ; relever les informations relatives à l'IA ; mettre en place des rencontres avec les doyens et vice-doyens enseignement des autres facultés pour partager les bonnes pratiques mises en place.
3. Favoriser la sensibilisation et la familiarisation du corps enseignant aux outils d'IA disponibles (recommandation IFRES : 10h de « test » + recommandation lecture : Mollick E. (2024). *Co-intelligence. Living and Working with AI*. WH. Allen). Cette formation pourrait être rendue obligatoire pour tous les membres du corps enseignant.
4. Proposition de modalités d'accompagnement et de guides de bonnes pratiques de celles-ci au sein des départements.

PROJET B : intégration de l'IA dans les travaux des étudiants.

1. Groupe de travail dédié à l'IA (voir projet A).
2. Focus sur la thématique de l'utilisation par les étudiants de l'IA dans leurs productions.
3. Proposition de modalités d'accompagnement de guides de bonnes pratiques/

¹ Cf. Bihouix P. (2025). *L'insoutenable abondance. Faut-il croire les prophètes du progrès ?* Gallimard.

² Cf. Mollick E. (2024). *Co-intelligence. Living and Working with AI*. WH. Allen, p. 123.

OBJECTIF #2 – L'implémentation du décret « fourre-tout »

Le décret “fourre-tout” constitue un nouveau changement du paysage de l'enseignement universitaire. En redéfinissant un ensemble de normes, celui-ci ouvre de nouvelles opportunités notamment pour penser le rythme des apprentissages et la progressivité de ceux-ci. La possibilité pour les départements de procéder à une « modularisation » des contenus de cours et à repenser leurs programmes permettent d'envisager une nouvelle dynamique de l'enseignement universitaire.

>> Cahier d'actions OBJECTIF #2

PROJET : département test (criminologie) pour l'implémentation du décret « fourre-tout »

1. Mise en place de rencontres entre l'IFRES et les membres du département de criminologie.
2. Passage en revue du programme et de ses particularités, propositions de nouvelles « modularisations » des unités d'enseignement.
3. Lancement de la phase test (rentrée 2026).
4. Retour sur le projet et partage d'expériences avec le Conseil de faculté.

OBJECTIF #3 – L'amélioration de la communication (interne et externe)

Cet objectif est lié aux différents constats ayant été émis par les experts externes à la suite de l'évaluation de l'enseignement de notre Faculté relatifs aux carences de notre fonctionnement en termes de **communication**. Cette réflexion sur la communication est envisagée tant au niveau interne qu'externe. En effet, il apparaît que notre Faculté rencontre encore des difficultés à communiquer, en **interne**, vis-à-vis des différentes parties prenantes qui la composent (académiques, scientifiques, administratifs, étudiants). Ce manque de fluidité dans la diffusion des informations constitue un point de tension régulièrement mis en avant au sein de la Faculté : *Où trouver les infos ? Sous quelles formes ? Quels canaux, informels ou formels, faut-il privilégier ? Comment assurer la traçabilité de informations échangées, décisions et autres ? Comment faire remonter les préoccupations des étudiants ?* Au niveau **externe**, l'aspect communicationnel a principalement trait au développement et au renforcement d'une plus grande visibilité des projets et initiatives de recherche et d'enseignement *extra muros*. La réflexion que nous souhaitons initier au cours de l'année à venir a trait à la manière dont cette communication peut valoriser nos activités mais aussi l'image de notre Faculté tant sur la scène nationale qu'internationale. L'objectif est de créer un sentiment d'appartenance et une identité propre à notre Faculté.

>> Cahier d'actions OBJECTIF #3

PROJET A : Mise en place d'un dispositif centralisé de collecte et recueil de l'ensemble des informations via SharePoint (objectif : un et un seul document de travail pour tous). Actuellement, cet outil n'est pas vraiment utilisé alors qu'il permettrait d'optimiser le classement des dossiers (objectif : pouvoir retrouver un document en moins de cinq minutes), la collaboration entre différentes parties prenantes.

1. Exploration des fonctionnalités de SharePoint.
2. Collecte et centralisation des informations à partager.

PROJET B : Mise en place d'une **équipe « communication »** au sein de la Faculté qui centraliserait l'information et se chargerait de sa diffusion grâce à l'appui du service communication de l'université.

1. Consultation et ajout de tâches de chargé de relations publiques au sein des postes administratifs existants.
2. Suivi de la formation ARH consacrée aux principes de base d'une bonne communication.
3. Prise de contact avec le service communication de l'ULiège et demande d'accompagnement pour que nous puissions rédiger des mails/newsletter de manière efficace.
4. Mise en valeur des activités pédagogiques des professeurs et/ou de la Faculté (ex. : publicité des travaux de fin d'études les plus méritants dans la Revue de la Faculté ; partenariat de stage avec le bureau d'aide juridique). Favoriser également l'information sur le caractère professionnalisant des programmes.

OBJECTIF #4 – La mobilisation des alumni

Cet objectif est lié au constat selon lequel notre Faculté, contrairement à d'autres, rencontre des difficultés de mobilisation des anciens étudiants et par conséquent, passe à côté de la potentielle plus-value qu'est susceptible d'apporter ce groupe cible, que ce soit au niveau du sentiment d'appartenance, du réseautage, de la mise en place de nouveaux projets, de la participation aux jurys, mais aussi de potentielles ressources financières et d'interactions dans nos programmes et formations.

>> Cahier d'actions OBJECTIF #4

PROJET : Consolidation et valorisation du réseau alumni

1. Désignation d'un académique chargé du réseau alumni – interaction avec le bâtiment central (Elena Chane-Alune) + implication des professeurs à temps partiels (qui sont des personnes ressources vitales entre l'univers académique et professionnel).

2. Groupe de discussion visant à renforcer le sentiment d'appartenance à la Faculté pour les étudiants (futurs alumni).
3. Intervention dans les programmes de cours.
4. Pérenniser la contribution d'intervenants extérieurs alumni (ex: envoi systématique de lettres de bienvenue et lettres de remerciement pour les intervenants extérieurs).
5. Mise en place d'évènements dédiés au réseau alumni et à la mise en valeur de leur parcours intra et extra muros.

OBJECTIF #5 – Les organes de concertation et de décision / Conseils des Etudes

La question des organes de concertation au niveau de l'enseignement, et plus spécifiquement du **Conseil des Études**, constitue également un élément ayant fait l'objet de plusieurs remarques dans le cadre de l'évaluation de l'enseignement de notre Faculté. La composition de cet organe, son mode de fonctionnement, la diffusion des échanges qui y ont lieu suscitent un ensemble d'interrogations, voire de remises en question de la part des membres de la Faculté mais aussi d'experts externes. Nous souhaitons dès lors pouvoir initier un **travail d'harmonisation et de clarification** des rôles des membres et du fonctionnement du Conseil des Études au cours de l'année à venir en **concertation** avec les Présidents des Départements et des conseils des Études qui y sont attachés.

>> Cahier d'actions OBJECTIF #5

PROJET : renforcer le rôle du Conseil des Études en s'inspirant des pratiques développées au sein des deux autres départements et harmoniser les pratiques et des modes de fonctionnement

1. Revoir les incitants pour l'implication des étudiants dans les fonctions de délégués.
2. Prévoir une rencontre entre les délégués des différents départements pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et les expériences de chacun.
3. Diffusion des bonnes pratiques de récolte et de transmission des avis étudiants aux départements (ex. : soutien à la conception et l'utilisation de formulaires d'enquête en ligne pour recueillir l'avis des étudiants sur une thématique établie à l'avance).
4. Elaboration d'un mode de fonctionnement facultaire concernant la récolte, les moments de rencontre et de diffusion des retours étudiants, en envisageant notamment la possibilité pour les membres du corps académiques d'être présents lors des conseils des Études.
5. Mise en place d'un temps dédié aux retours des conseils des Études durant un Conseil de faculté.

OBJECTIF #6 – Gestion des ressources administratives dédiées à l'enseignement

Deux postes administratifs facultaires sont liés à des tâches d'enseignement :

- une techno-pédagogue facultaire pour assister les enseignants au niveau numérique (ex.: utilisation de l'IA dans l'enseignement) ;
- un coordinateur pédagogique :
 - centralisant toutes les tâches liées à l'aide à la réussite (ex. : programme de parrainage SI-PASS utilisé dans le cours d'Histoire politique belge ; allocation des heures d'étudiants moniteurs),
 - relayant les demandes entre la Faculté et les instances universitaires intervenant dans l'enseignement ou la formation aux enseignants (ex. : communication des demandes de formation du personnel scientifique de la Faculté avec l'IFRES ; contact avec le service guidance étude pour les activités d'aide à la réussite) et
 - accompagnant les professeurs pour certaines tâches administratives associées à l'enseignement (ex. : rédaction des demandes pour l'appel d'offre à l'enseignement de la CARE numérique).

Ces postes soulagent les professeurs de tâches administratives liées à l'enseignement (ex. : mise en place d'activités d'aide à la réussite, utilisation des outils numériques pour assister le Professeur dans son enseignement³) mais sont parfois méconnus du corps enseignant au sein des différents Départements de la Faculté.

>> Cahier d'actions OBJECTIF #6

PROJET A : permettre aux professeurs de se concentrer sur leurs tâches d'enseignement en déléguant les tâches administratives au coordinateur pédagogique, particulièrement pour les activités d'aide à la réussite. Soutenir les innovations pédagogiques en prévoyant des temps de valorisation des projets menés de manière individuelle.

1. Discuter la question de l'organisation des activités d'aide à la réussite lors de la première réunion de la CPFE (notamment vis-à-vis de l'extension de celles-ci au bac 2 en regard des difficultés rencontrés par les étudiants lors de cette seconde année de leur parcours).
2. Mettre en place un ou deux points d'action particuliers liés à l'enseignement et porté par la commission en chaque début d'année. Par exemple la question de la procédure à mettre en place lorsqu'un programme est insatisfaisant pour les étudiants. Ou encore la question des évaluations via QCM.

³ Par exemple, Wooclap permet de recueillir des informations détaillées sur les réponses des étudiants lors d'une activité d'apprentissage. Le Professeur peut observer si une partie de la matière n'a pas été comprises par les étudiants.

3. Impliquer dans les organes facultaires et former les administratifs dédiés à l'enseignement. Valoriser les activités menées par ces derniers, comme sont valorisées les recherches au sein de la faculté.
4. Prévoir des moments de partage d'expériences lors de conseils de faculté spécifiques. Valoriser les pratiques pédagogiques innovantes.